République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_019_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 18/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Alain GEVAUDAN, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Aude REUCHET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Le conseil municipal,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombres de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de reception de l'AR: 20/03/2026

007-210701470-DE_019_2026-DE
A G E D I

Ont obtenu

- Liste unique (1. Mme MALEYSSON Emilie – 2. M. GEVAUDAN Alain) : 10 Voix

La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Mme MALEYSSON Emilie, 1ère adjointe et M. GEVAUDAN Alain

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Aude REUCHET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de reception de l'AR: 20/03/2026

007-210701470-DE_019_2026-DE
AGEDI